CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE D'ANGERS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du conseil d'administration

SÉANCE DU 28 JUIN 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE VINGT-HUIT JUIN,

à 18h, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 22 juin 2022, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Céline VERON, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.

Etaient excusés: Christophe BÉCHU, Richard YVON, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Benoit AKKAOUI, Emmanuel LEFÉBURE.

Etait absente: Nicole BERNARDIN.

OBJET: Ressources Humaines - Ratios de la filière médico-sociale et mise jour des montants des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) applicables au nouveau cadre d'emplois des aides-soignants.

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Plusieurs décrets datant de décembre 2021 applicables au 1^{er} janvier 2022 mettent en œuvre une nouvelle phase d'application des accords du Ségur de la Santé pour la Fonction publique territoriale en revalorisant les grilles indiciaires de plusieurs cadres d'emplois.

Ils prévoient ainsi :

- l'intégration en catégorie B des auxiliaires de soins exerçant des fonctions d'aide-soignant sur un nouveau cadre d'emplois intitulé « aide-soignant ».
- une réforme des grilles et des carrières des cadres d'emplois de catégorie A : Cadre de santé et Infirmier en soins généraux.

Ces restructurations nécessitent de mettre à jour les ratios d'avancement de grade applicables aux cadres d'emplois concernés ainsi que les montants de RIFSEEP correspondants.

1) Mise à jour des ratios de la filière médico-sociale

Dans le cadre des déroulements de carrière par avancement de grade, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, pour chaque grade d'avancement, un taux de promotion, dit « ratio » d'avancement, qui déterminera le nombre maximum de fonctionnaires qu'il sera possible de promouvoir, et ce conformément à L522-27 du Code Général de la Fonction Publique.

Pour tenir compte de la réforme de la filière médico-sociale du 1^{er} janvier 2022 il est nécessaire de mettre à jour la délibération du 27 mars 2013 relative aux ratios d'avancement :

FILIERE MEDICO-SOCIALE	Ratios promus/ promouvables
Cat C : cadre d'emplois des auxiliaires de soins	
- grade d'auxiliaire de soins principal de 1 ^{ère} classe (échelle C3)	80%
Cat B: cadre d'emplois des aides-soignants	
- grade d'aide-soignant de classe supérieure	80%
Cat A : cadre d'emplois des cadres de santé paramédicaux	
- grade de cadre supérieur de santé	80%
Cat A : cadre d'emplois des infirmiers en soins généraux	
- grade d'infirmier en soins généraux hors classe	80%

2) Mise à jour des montants RIFSEEP applicables aux nouveaux cadres d'emplois

Par délibérations des 25 avril 2019 et 21 octobre 2020, le CCAS a mis en place le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP), régime indemnitaire de référence de l'Etat, pour les cadres d'emplois éligibles.

Pour tenir compte de la réforme de la filière médico-sociale du 1^{er} janvier 2022 évoqué ci-dessus il est nécessaire de mettre à jour l'annexe 2 de la délibération du 21 octobre 2020 relative aux montants références pour chaque cadre d'emplois.

Après avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- fixe les ratios d'avancement de grade pour la filière médico-sociale,
- actualise l'annexe 2 des délibérations du 25 avril 2019 et 21 octobre 2020 relative à la mise en place du RIFSEEP qui annule et remplace l'annexe 2 précédente.

Christelle LARDEUX-COIFFARD Présidente déléguée

> Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20220628-DEL-2022-986-DE Date de télétransmission : 04/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022

CATEGORIE A

FILIERE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emplois des ATTACHÉS

Groupe de Fonctions	Classification emplois AG1 Grade : Attaché hors classe AG2 AGE		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1			36 210 €	3 018 €	6 390 €
Groupe 2			32 130 €	2 678 €	5 670 €
Groupe 3	AG3	AGCE	25 500 €	2 125 €	4 500 €
Groupe 4	AG4	AGCE	20 400 €	1 700 €	3 600 €

FILIERE TECHNIQUE

Cadre d'emplois des INGENIEURS EN CHEF

Groupe de Fonctions	Classification emplois AG1		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1 Groupe 2			57 120 €	4 760 €	10 080 €
	AG2	AGE	49 980 €	4 165 €	8 820 €
Groupe 3	AG3	AGCE	46 920 €	3 910 €	8 280 €
Groupe 4	AG4	AGCE	42 330 €	3 528 €	7 470 €

Cadre d'emplois des INGENIEURS

Groupe de Fonctions	Classification emplois AG1 Grade: Ingénieur hors classe		Montants annuels maximum IFSE* 36 210 €	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA* 6 390 €
Groupe 1				3 018 €	
Groupe 2	AG2	AGE	32 130 €	2 678 €	5 670 €
Groupe 3	AG3	AGCE	25 500 €	2 125 €	4 500 €
	AG4	AGCE			

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emplois des MEDECINS

Groupe de Fonctions Groupe 1	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
	AG2	AGE	43 180 €	3 598 €	7 620 €
Groupe 2	AG3	AGE	38 250 €	3 188 €	6 750 €
Groupe 3	AG4		29 495 €	2 458 €	5 205 €

Cadre d'emplois des PSYCHOLOGUES

Groupe de Fonctions Groupe 1	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
	AG3	AGCE	25 500 €	2 125 €	4 500 €
Groupe 2	AG4	AGCE	20 400 €	1 700 €	3 600 €

Cadre d'emplois des CADRES DE SANTE PARAMEDICAUX

Groupe de Fonctions	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
Groupe 1	AG3	AGCE	25 500 €	2 125 €	4 500 €
Groupe 2	AG4	AGCE /AGMS	20 400 €	1 700 €	3 600 €

Cadre d'emplois des CADRES DE SANTE INFIRMIERS ET TECHNICIENS PARAMEDICAUX (en extinction)

Groupe de Fonctions Groupe 1	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
	AG3	AGCE	25 500 €	2 125 €	4 500 €
Groupe 2	AG4	AGCE /AGMS	20 400 €	1 700 €	3 600 €

Cadre d'emplois des INFIRMIERS EN SOINS GENERAUX

Groupe de Fonctions Classification		on emplois	Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	AG4	AGCE	19 480 €	1 623 €	Accusé 3 e 140 e 6 tion en p	
Groupe 2	AG4MS	AGCE /AGMS	15 300 €	1 275 €	049-264901158-2022062 Date de télétiques mission Date de réception préfect	

Cadre d'emplois des CONSEILLERS SOCIO-EDUCATIFS

Groupe de Fonctions Classification emplois		Groupe de Fonctions Classification emplois Montants annu maximum IFSI		Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	AG3	AGCE	19 480 €	1 623 €	3 440 €	
Groupe 2	AG4	AGCE	15 300 €	1 275 €	2 700 €	

Cadre d'emplois des ASSISTANTS SOCIO-EDUCATIFS

Groupe de Fonctions	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	AG3	AGCE	11 970 €	998 €	997 €	
Groupe 2	AG4	AGMS	10 560 €	880 €	880 €	

CATEGORIE B

FILIERES ADMINSITRATIVE / TECHNIQUE / ANIMATION / SPORTIVE

Cadre d'emplois des RÉDACTEURS / TECHNICIENS / ANIMATEURS EDUCATEURS DES APS

Groupe de Fonctions Groupe 1	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*
	BG1	BGFS1	17 480 €	1 457 €	2 380 €
Groupe 2	BG2	BGFS2	16 015 €	1 335 €	1 230 €
Groupe 3	5013 5 1073	BGFS3	14 650 €	1 221 €	1 090 €

FILIERE MEDICO-SOCIALE

Cadre d'emplois des TECHNICIENS PARAMEDICAUX

Groupe de Fonctions	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	BG2	BGFS2	9 000 €	750 €	1 230 €	
Groupe 2		BGFS3	8 010 €	668€	1 090 €	

Cadre d'emplois des INFIRMIERS (en extinction)

Groupe de Fonctions	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	BG1	BGFS1	9 000 €	750 €	1 230 €	
Groupe 2	BG2	BGFS2 BGFS3	8 010 €	668 €	1 090 €	

Cadre d'emplois des AIDES-SOIGNANTS

Groupe de Fonctions	Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*	
Groupe 1	BG2	BGFS2	9 000 €	750 €	1 230 €	
Groupe 2		BGMS	8 010 €	668 €	1 090 €	

CATEGORIE C

absolue de service

FILIERES ADMINSITRATIVE / TECHNIQUE / ANIMATION / SPORTIVE / SOCIALE / MEDICO-SOCIALE

Cadres d'emplois des ADJOINTS ADMINISTRATIFS / AGENTS DE MAITRISE / ADJOINTS TECHNIQUES /ADJOINTS D'ANIMATION / OPERATEURS DES APS / AGENTS SOCIAUX / AUXILIAIRES DE SOINS

Groupe de Fonctions	ctions Classification emplois		Montants annuels maximum IFSE*	Montants mensuels maximum IFSE*	Montants annuels maximum CIA*		
Groupe 1	CG1a	CGS CG1b	11 340 €	945 €	1 260 €		
Groupe 1 Logement pour nécessité absolue de service	14.5		7 090 €	591 €	Accusé de réception en 049-26436048-202206 Date de télétransmission	: 01/07/2022	
Groupe 2			10 800 €	900 €	Date de réception préfec 1 200 €	ture : 01/07/2022	
Groupe 2 Logement pour nécessité		CG2	6 750 €	563 €	1 200 €		

- * Montants en référence aux montants plafonds applicables à la Fonction Publique d'Etat
- ** Montants de référence avec possibilité de modulation en plus ou en moins dans la limite du montant maximum prévu par l'arrêté de chaque cadre d'emplois applicable à la Fonction Publique d'Etat

Accusé de réception en préfecture 049-264901158-20220628-DEL-2022-086-DE Date de télétransmission : 01/07/2022 Date de réception préfecture : 01/07/2022